



---

Centre des Archives de l'Armement et du  
Personnel Civil (CAAPC)

---

211 Grande Rue de Châteauneuf CS 50650	86100 Châtelleraut Cedex
---	-----------------------------

---

## PJ n°5 – Capacités techniques et financières

---

N° Etude : ET-128-032020

---

Novembre	2020
----------	------

---



## SOMMAIRE

---

I.	Identité du demandeur .....	3
II.	Capacités techniques et financières du CAAPC.....	3
2.1.	Capacités techniques.....	3
2.1.1.	Présentation et historique .....	3
2.1.2.	Projet d'agrandissement .....	4
2.2.	Capacités financières.....	4
2.2.1.	Investissements liés au projet.....	4
2.2.2.	Garanties financières.....	4

## I. IDENTITE DU DEMANDEUR

---

Dénomination : Service Historique de la Défense (SHD) - Centre d'Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC)

Forme juridique : Service déconcentré à compétence nationale d'un ministère

SIREN : -

SIRET : 15000161800027

Code APE : -

Signataire et Gérant : Chef du Service Historique de la Défense (SHD)

N° téléphone : 01 41 93 51 56

Adresse : Château de Vincennes, avenue de Paris 94306 Vincennes Cedex

## II. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU CAAPC

---

Le CAAPC de Châtelleraut bénéficie des capacités techniques et financières du ministère des armées. Le budget attribué à l'établissement est directement en rapport avec ses missions confiées, le personnel attribué, son fonctionnement et les équipements dont il est doté.

### 2.1. Capacités techniques

#### 2.1.1. Présentation et historique

Le site de la Manufacture d'armes de Châtelleraut, surnommé la « Manu » fut construit en 1819 et ferma ses portes en 1968. Il fut inscrit au titre des Monuments Historiques en 1989 puis transformé petit à petit en véritable poumon culturel de la ville.

Le Centre des Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) est une emprise militaire enclavée dans le périmètre de la « Manu », dont la majorité des bâtiments auparavant à vocation industrielle, abritent aujourd'hui des complexes d'archivage de documents papier en majeure partie.

Le Centre des archives de l'armement a été créé en 1969 par la Délégation générale pour l'armement (DGA). Il occupe depuis cette date environ un tiers du site de l'ancienne manufacture nationale d'armes de Châtelleraut.

**Le CAAPC collecte, conserve, inventorie et communique les archives de l'armement** (archives de la DGA, des services techniques et de maintien en condition opérationnelle des matériels des Armées) **et les dossiers individuels des personnels civils du ministère.**

Outre sa mission d'archivage au profit de la DGA, le Centre des archives de l'armement a reçu en 1995 la mission de collecter l'ensemble des dossiers de carrière des personnels civils du ministère. Le regroupement de tous ces dossiers individuels de carrière, de salaires, d'accidents du travail et de médecine de prévention se poursuit en incluant depuis 2010 la collecte des dossiers des Commissariats de la Marine et de l'armée de Terre, jusque-là hors champ de compétence de ce centre.

Les archives techniques et administratives de la DGA et des structures publiques du domaine de l'armement représentent 70 % des fonds. Remontant au XIXe siècle et principalement constituées de rapports d'essais, de rapports d'expertise, de notices techniques de matériels livrés aux armées, de milliers de dossiers de marchés publics et de plans.

Les archives des personnels civils de la Défense représentent 30 % des fonds conservés à Châtelleraut.

### 2.1.2. Projet d'agrandissement

Compte tenu de l'augmentation de la quantité d'archives devant être stockées au sein du site (**cf. Demande d'enregistrement**) et en anticipation de sa saturation, le CAAPC se voit dans la nécessité de développer ses capacités de stockage tout en garantissant leur qualité.

C'est pourquoi, le CAAPC projette la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 2500 m<sup>2</sup> constitué de 4 étages sur son site de Châtellerault.

L'objectif est ainsi d'être en capacité de répondre aux besoins croissants de stockage d'archives.

## 2.2. Capacités financières

### 2.2.1. Investissements liés au projet

Le montant prévisionnel des travaux de construction du bâtiment de stockage d'archives est estimé entre **14,8 et 16,5 M€ TTC**.

Sur ce montant une part est dédiée aux équipements et installations relatives à la prise en compte des dangers et inconvénients pour les intérêts visés à *l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement* et notamment en ce qui concerne les dispositions constructives pour réduire les effets des accidents et par la mise en place de réseaux et dispositifs adaptés pour la gestion des effluents produits.

### 2.2.2. Garanties financières

Conformément à l'article 1 du décret n°2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, codifié à l'article R. 516-1 du Code de l'environnement, sont exemptées des obligations de constitution de garanties financières les installations classées exploitées directement par l'Etat. **Le CAAPC de Châtellerault n'étant pas soumis à autorisation au titre des ICPE et par ailleurs exploité directement par l'Etat est exempté de cette obligation.**